

Document interne

Niveaux/compétences	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Compétences à évaluer par l'inspecteur.trice				
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique <i>(référence référentiel 2013 : P1)</i>	Les connaissances scientifiques/académiques sont défailantes ou insuffisantes au-delà de simples lapsus ou confusions sémantiques. Au cours de l'entretien, le professeur n'est pas capable de corriger ses erreurs ou de compléter les savoirs à mobiliser. La notion de transposition/adaptation/transfert didactique lui est inconnue.	Les connaissances scientifiques/académiques sont connues et maîtrisées. Le professeur est capable de corriger des erreurs ou de compléter son propos au cours de l'entretien. Ses conceptions didactiques telles qu'il les analyse, se limitent à la transmission du savoir du maître. Ses pratiques n'intègrent pas la notion de transposition/adaptation/transfert.	Les connaissances scientifiques/académiques sont connues et fermement maîtrisées. Le professeur pratique de manière empirique la transposition didactique. Il opère des choix en fonction de ses observations dans la classe et des objectifs des programmes. Il adapte les contenus en conséquence. Dans l'entretien, il sait décrire ses choix et leurs effets.	Les connaissances scientifiques/académiques sont connues et fermement maîtrisées. Le professeur pratique de manière réfléchie la transposition didactique. Pratiques de classe et analyses personnelles intègrent les apports de la recherche en didactique de la discipline. Les choix didactiques et pédagogiques sont problématisés et induisent un discours construit. Le professeur peut être un formateur.
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de langue écrite et orale par les élèves <i>(référence référentiel 2013 : C7/P2)</i>	L'usage pédagogique de la langue française par le professeur n'est pas approprié à l'exercice du métier (orthographe et syntaxe fautives tant à l'écrit qu'à l'oral, niveau de langue familier ou excessivement soutenu). La responsabilité partagée de l'usage maîtrisé de la langue française par les élèves n'est pas assumée.	Le professeur maîtrise la langue française dans l'exercice de son métier. Pour les élèves, la régulation linguistique et langagière est uniquement normative (sanction/correction par le professeur, sans démarches visant à l'amélioration des compétences).	Le professeur maîtrise la langue française dans l'exercice de son métier. De manière empirique, le professeur offre à tous les élèves la possibilité d'améliorer leurs compétences linguistiques et langagières par des moyens appropriés dans le contexte de la discipline, tant à l'oral qu'à l'écrit.	Le professeur maîtrise la langue française dans l'exercice de son métier. De manière concertée, en relation avec d'autres membres de l'équipe pédagogique, le professeur contribue à mettre en place une stratégie pédagogique transversale qui vise l'amélioration de la maîtrise de la langue française par tous les élèves. Cette stratégie intègre la notion de besoin spécifique.

<p>Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (référence référentiel 2013 : C3/C4/P3)</p>	<p>Le professeur conçoit l'enseignement dans sa discipline sur le modèle du cours magistral : mêmes contenus, mêmes activités, même discours pour tous les élèves de la classe. Le sens donné aux apprentissages n'est pas explicité, les élèves sont peu ou pas sollicités.</p>	<p>Le professeur est attentif aux besoins des élèves. Il s'efforce de les diagnostiquer. Ce qui le conduit à des adaptations de l'organisation du travail de la classe. Ces adaptations sont des variations individuelles à partir de supports et de pratiques/processus pédagogiques qui restent les mêmes pour tous.</p>	<p>A partir d'une analyse diagnostique rigoureuse des besoins des élèves, le professeur adapte au fur et à mesure, de manière empirique, ses gestes pédagogiques et ses démarches didactiques. Il expérimente à sa manière des formes d'individualisation et de différenciation.</p>	<p>A partir d'une analyse diagnostique des besoins de ses élèves, le professeur adapte au fur et à mesure, mais de manière réfléchie sa pédagogie. Il intègre les apports des sciences de l'éducation en matière d'individualisation et de différenciation. Il est en capacité de communiquer son expérience et d'échanger avec profit avec d'autres professeurs.</p>
<p>Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant la socialisation des élèves (référence référentiel 2013 : P4)</p>	<p>Le professeur ne suscite pas d'interactions horizontales au sein du groupe-classe. Il ne favorise pas un égal accès à la parole. La régulation du partage de la parole se fait sur le mode injonctif/autoritaire.</p>	<p>Le professeur ne suscite pas particulièrement d'interactions entre les élèves mais il les accueille avec bienveillance. Coopération et délibération sont ponctuellement possibles.</p>	<p>Le professeur suscite régulièrement coopération et délibération au sein de la classe au service de la maîtrise des compétences disciplinaires ou transversales.</p>	<p>Le professeur intègre à son projet didactique des objectifs de maîtrise de compétences sociales dans le travail. Il sait faire adhérer les élèves à ces apprentissages transversaux. Il sait en démontrer l'intérêt pour la réussite du parcours scolaire.</p>
<p>Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (référence référentiel 2013 : P5)</p>	<p>L'évaluation est un contrôle des acquis (évaluation sanction). La prise d'information est faible et les retours qui en sont faits (appréciations écrites, commentaires oraux) sont insuffisants. Ils n'aident pas l'élève à se situer et progresser.</p>	<p>Les évaluations sont régulières et variées, toutefois elles restent des mesures de performances ponctuelles. Les retours sont collectifs et de type "correction"(énoncé du "juste"). Des remédiations collectives sont néanmoins pratiquées. Les écarts entre erreur et attendu ne sont pas approfondis individuellement.</p>	<p>Le professeur sait faire de l'évaluation un instrument de régulation personnalisé. L'élève sous le contrôle du maître est impliqué dans une démarche individualisée de réflexion sur les causes de l'erreur, par exemple, un conseil qui renvoie à un déjà vu.</p>	<p>Le professeur associe l'élève à une approche analytique individuelle, raisonnée, maîtrisée de l'évaluation (auto-évaluation avec validation des pairs et/ou du professeur). Dans le processus d'apprentissage, l'évaluation n'est pas un aboutissement mais une étape. Le professeur sait restituer les raisons de ses choix et des effets obtenus sur ses élèves. A tout instant, l'élève est en capacité de se situer et de progresser.</p>

Compétences à évaluer par le.la chef.fe d'établissement

<p>Coopérer au sein d'une équipe (référence référentiel 2013 : C10)</p>	<p>Le professeur, indépendamment de la qualité de ses pratiques de classe, travaille de manière individuelle sans implications observables au sein du collectif (équipes éducatives, équipes pédagogiques, équipe disciplinaire, équipe de projet dans le cadre du projet d'établissement). Il ne répond pas aux sollicitations et reste en retrait, observateur des efforts d'autrui.</p>	<p>Le professeur prend sa part dans les démarches de coopération inscrite dans le projet d'établissement. Il met en œuvre les décisions prises au sein des équipes éducatives, disciplinaires ou pédagogiques de l'établissement. Il adhère aux pratiques collaboratives initiées par ses collègues (formation d'établissement, animation de cycle, examens, projets d'équipe, approches pluridisciplinaires).</p>	<p>Acteur des pratiques collectives, le professeur peut également en initier. Capable de sortir de son champ disciplinaire, il sait coordonner des projets pluridisciplinaires voire partenariaux. Il sait communiquer, échanger, mutualiser et accepte de se rendre disponible pour des réunions en dehors de ses heures de cours. Il l'est également pour ses collègues (tutorat, solidarité, altruisme). Sa générosité dans l'investissement et son efficacité professionnelle lui font préférer l'action à l'analyse réflexive adossée aux apports de la recherche.</p>	<p>Le professeur est non seulement force de proposition, mais il est aussi capable d'initier et organiser. Il possède une force d'entraînement et sait fédérer autour de projets qu'il parvient à faire partager (au plans éducatif et pédagogique, projet d'établissement, formation) sans oublier de rendre compte. Sa connaissance du système éducatif, sa capacité à associer actions et réflexion et à mobiliser des ressources y compris méthodologiques et théoriques, lui permettent de porter des actions partenariales qui font rayonner l'établissement.</p>
<p>Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (référence référentiel 2013 : C11/C12/C13)</p>	<p>Le professeur évite d'assumer des responsabilités en dehors de sa mission d'enseignement. Il perçoit peu la dimension éducative de sa mission. Il participe peu ou pas aux réunions du CA, du CESC, du CP ou encore aux réunions parents-professeurs. Les liens tissés avec les familles sont peu nombreux. Le professeur préfère travailler seul et limite ses échanges avec la communauté éducative.</p>	<p>Le professeur assume toutes ses responsabilités et participe aux réunions parents-professeurs comme aux autres réunions et instances. Il prend sa part de responsabilités dans l'équipe pédagogique (professeur principal, visite de stagiaires). Il contribue volontiers à l'action de la communauté éducative (application du règlement intérieur dans et hors la classe, mise en œuvre du projet d'établissement), mais il n'est pas initiateur des actions. Il collabore néanmoins avec les partenaires de l'école et répond régulièrement aux sollicitations des familles.</p>	<p>Le professeur est un porteur de dossiers dans les relations partenariales (parents, entreprises, institutions culturelles, collectivités locales). Membre des instances, il apporte son expertise dans ses domaines de compétence et participe à l'élaboration du projet d'établissement. Il sait créer du lien avec les familles et entretenir avec elles, comme avec les partenaires de l'établissement, des relations professionnelles constructives. Il est capable de fédérer une équipe de collègues par exemple pour animer un projet dont il est l'initiateur.</p>	<p>Le professeur est capable d'exercer au bénéfice de l'établissement des missions particulières qui le conduisent à représenter son établissement (référent). A ce titre, il contribue à fédérer les énergies et à élaborer des stratégies dans des domaines divers (éducatif, pédagogique, structurel). Il entretient des liens confiants avec tous les membres de la communauté éducative et d'abord avec l'équipe de direction. Leader parmi ses pairs, il est un professeur-ressource reconnu. Il sait transmettre son expérience de manière stimulante (formation). Son expérience est mutualisable.</p>

<p>Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (référence référentiel 2013 : P4)</p>	<p>La posture du professeur est tantôt trop rigide, tantôt trop conciliante. L'organisation des activités manque d'explicitation donc la maîtrise de la dynamique du groupe est partielle ou inexistante (entre le dire et le faire, le manque de cohérence est observable). En matière d'incidents de vie de classe, le professeur situe difficilement ses responsabilités : ou il ne rend pas compte et cherche à tout gérer seul, ou au contraire, il veut externaliser et reporte sur d'autres cette responsabilité. La sécurité des élèves n'est pas toujours assurée.</p>	<p>L'organisation du travail et les objectifs visés sont clairement explicités aux élèves. Le professeur régule de manière bienveillante les interactions entre les élèves. Il favorise un climat sécurisant d'écoute et de confiance mutuelle dans le respect des uns et des autres. Ce climat est donc propice aux apprentissages. Le professeur applique le règlement intérieur et les différentes chartes. Les élèves ont la possibilité de s'approprier les règles de vie ainsi les dysfonctionnements peuvent-ils être identifiés voire anticipés. La sécurité des élèves est donc assurée.</p>	<p>La conception des activités relève d'une stratégie éducative et pédagogique favorable aux apprentissages. À tout moment, les élèves savent pourquoi ils travaillent, pour quels apprentissages et selon quelles démarches. Cette stratégie d'accompagnement intègre une adaptation bienveillante des pratiques aux besoins des élèves (variétés des approches et des méthodes, progressivité, évaluation juste et formative). Elle prend en compte le respect dû à chacun. Par ailleurs, ces pratiques s'inscrivent dans l'action collective d'une équipe (éducative ou pédagogique). Le professeur sait par ailleurs rendre compte (équipe, hiérarchie) des problématiques individuelles et collectives. La classe est en sécurité et les élèves régulièrement réassurés.</p>	<p>Le professeur s'inscrit dans une démarche transversale qui permet la régulation anticipée des problématiques d'apprentissage individuelles ou collectives (sécurité personnelle, sécurisation pédagogique). Il explicite les valeurs à partager par le collectif (classe, établissement, École). Il sait installer dans la classe un cadre notionnel et rituel qui permet aux élèves d'apprendre à réguler par eux-mêmes les échanges et les apprentissages en les conduisant à l'autonomie (différenciation, initiation au travail collaboratif). Il met en œuvre des dispositifs qui favorisent l'estime de soi et l'épanouissement personnel (prise de parole, responsabilisation, pratiques d'évaluation). Il sait de plus analyser les limites et les réussites de ses pratiques. Il est capable de structurer ses réflexions et de former d'autres professeurs sur la base de ses propres expériences.</p>
---	---	---	---	---

Compétences à évaluer par l'inspecteur.trice et le.la chef.fe d'établissement

<p>Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (référence référentiel 2013 : C1/C2/C6)</p>	<p>Dans sa relation à la classe, le professeur utilise de manière prédominante le mode injonctif. Les actes (attitudes, gestes, paroles) de valorisation individuelle ou collective sont peu ou pas présents dans ses pratiques d'animation. Le professeur intervient également peu ou pas pour réguler les interactions entre élèves qui ne respectent pas les valeurs de considération et de respect dû à l'autre (autrui) quel qu'il soit. En termes d'exemplarité, les pratiques observables sont donc à faible portée éducative. Le professeur doit consolider sa représentation de la dimension éducative de sa mission.</p>	<p>Par ses choix énonciatifs lorsqu'il communique avec les élèves ou leurs parents, le professeur exprime bienveillance et respect à l'égard de tous. En classe, il n'hésite pas à témoigner de ses encouragements par le geste et la parole. Il s'attache à favoriser le respect de l'égalité de tous par un travail régulier sur les modalités de la communication au sein du groupe classe. Pour cela, il sollicite des formes d'expression individuelle et collective amicales et attentives à la parole d'autrui. Il sait susciter, encourager et sécuriser ce type d'échanges. En cela, il assume son rôle dans la prévention de l'exclusion et des discriminations. Le professeur est de plus en capacité d'identifier des conduites à risques et de rendre-compte (référénts, hiérarchie) à ce sujet contribuant ainsi à leur résolution.</p>	<p>Le professeur favorise l'expression individuelle et collective par la bienveillance et l'écoute. Il suscite les tentatives et encourage les efforts de tous. Il met en projet avec ses élèves la définition d'un cadre qui se fonde sur le respect de principes éthiques et des valeurs de la République et de l'École (égalité de tous). Il conduit les élèves à prendre leur part dans l'animation et la régulation de ce cadre et en informe régulièrement les parents. Il identifie les conduites à risques et les situations d'exclusion et participe à leur résolution en rendant compte, en sollicitant à l'interne l'équipe éducative voire en sollicitant en relation avec son chef d'établissement et grâce à sa connaissance de l'environnement de l'établissement, des partenaires extérieurs pertinents.</p>	<p>Le professeur porte au quotidien les valeurs et les principes éthiques de l'École et de la République dans toutes ses actions. Il sait impliquer les familles et susciter leur adhésion sur ce champ. En la matière, il fonde les échanges avec les familles sur les principes institutionnels de la co-éducation. Il sait identifier les conduites à risques et les situations d'exclusion et participe à leur résolution en sollicitant à l'interne l'équipe éducative ou, en relation avec son chef d'établissement, en faisant appel à des partenaires extérieurs pertinents grâce à sa connaissance de l'environnement de l'établissement. En s'appuyant sur l'expertise de ces intervenants extérieurs; il est capable de mettre en place des actions préventives</p>
<p>Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (référence référentiel 2013 : C5)</p>	<p>Le professeur est présent de manière irrégulière aux diverses instances tant de réflexion que délibératives (conseil de professeurs, conseil de classe). Présent, son investissement est limité.</p>	<p>Le professeur participe aux différentes instances et intègre dans sa pratique les décisions prises collectivement au sujet du parcours des élèves (démarche diagnostique, accompagnement). Il s'est approprié la notion de Parcours éducatif et en intègre les différents objectifs dans son travail de préparation et d'organisation du travail en classe.</p>	<p>Le professeur s'implique de manière pro-active dans les dispositifs d'accompagnement personnalisé des élèves (coordination, tutorat). Il s'inscrit dans une approche collective et systémique de la validation des compétences dans le cadre du parcours de formation. Il participe à la mise en œuvre des différents parcours éducatifs des élèves dans l'établissement (progressions partagées, évaluation).</p>	<p>Grâce à sa bonne connaissance des diverses voies de formation, le professeur possède les compétences d'un animateur au sein des instances de réflexion et de délibération appelées à statuer sur le parcours de formation d'un élève (divers conseils, relation avec les parents). Il est capable d'initier et de coordonner des dispositifs d'accompagnement personnalisé dans le cadre d'une stratégie d'établissement (projet d'établissement). Il peut être force de proposition et d'innovation en matière d'orientation.</p>

<p>S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (référence référentiel 2013 : C14)</p>	<p>Le professeur ne se représente pas l'intérêt d'une démarche de développement professionnel. Il ignore en général toutes les propositions de formation ou d'évolution au risque de freiner l'évolution d'un collectif. Lorsqu'il saisit une opportunité, sa participation se limite à une présence passive.</p>	<p>Le professeur comprend la nécessité de faire évoluer ses pratiques. Il sait analyser ses besoins et anticiper les propositions dans une perspective d'amélioration de ses compétences professionnelles. Il répond donc aux sollicitations (inscription individuelle) et participe de façon active aux actions de formation individuelles ou collectives.</p>	<p>Le professeur identifie ses besoins de formation en lien avec le contexte de l'établissement, de sa spécialité de recrutement, de sa filière ou de toute autre motivation liée à l'exercice de son métier. Il anticipe les propositions dans une démarche réflexive à partir de son expérience professionnelle. Ce faisant, il montre sa capacité à s'engager dans une démarche véritable de développement professionnel en visant amélioration des compétences, changement de postures, de pratiques ou de positionnement dans le système éducatif.</p>	<p>Le professeur sait se donner les moyens (analyse, parcours, ressources, stratégie individuelle) d'un véritable développement professionnel intégrant un changement de posture ou de positionnement dans le système éducatif. Il sait transmettre cette expérience personnelle. Il est donc en capacité d'accompagner ses collègues et de former sur le champ du développement professionnel. Ce faisant il peut mettre ses compétences au service d'un projet collectif et contribuer (expertise) à impulser des pratiques innovantes dans un établissement.</p>
--	---	---	---	---